

COMMUNE DE WINGEN

PROCES-VERBAL de la séance du Conseil Municipal du 8 janvier 2019

L'an deux mille dix-neuf, le huit janvier à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de WINGEN, légalement convoqué le 3 janvier 2019, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence du Maire, Jean WEISBECKER,

Nombre de membres en exercice : 10

Nombre de membres présents : 8 Monsieur le
Maire, Jean WEISBECKER
Messieurs les Adjointes au Maire : Georges HOCH, André SCHMITT, Laetitia GRAESE
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal : Claudine WALTHER, Léon SCHMITT,
Caroline FABACHER, Dominique MARTIN

Absent excusé avec pouvoir : 2
Mme Stéphanie MIQUEL a donné procuration à Mme Caroline FABACHER
Mme Elodie SCHNOERING a donné procuration à Claudine WALTHER
Absent excusé : 0

Quorum : 6

Avec 8 membres présents, le quorum est atteint et le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Ordre du jour :

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du compte-rendu de la dernière séance
- 3) Programme des travaux forestiers 2019
- 4) Presbytère protestant : modification de procédure de vente
- 5) Village étoilé
- 6) Location de terrain : rectification de délibération
- 7) Indemnité de présence et d'assiduité
- 8) Remboursement de frais à Madame Graese
- 9) Informations diverses

Monsieur le Maire accueille les conseillers municipaux et demande de pouvoir rajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Remboursement de frais à Mme WALTHER Claudine

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette demande.

Désignation du secrétaire de séance

Monsieur André SCHMITT est désigné secrétaire de séance.

Délibération 01/2019 : PROGRAMME DES TRAVAUX FORESTIERS 2019

Monsieur le Maire soumet aux conseillers municipaux, après présentation par Messieurs François DURRMANN et Christian OBERLE de l'ONF, l'état de prévision des coupes, les prévisions des contrats d'approvisionnement et le programme des travaux patrimoniaux pour la forêt de Wingen pour l'année 2019, élaborés par les services de l'ONF – Agence Nord Alsace.

Le Conseil Municipal de Wingen, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'adopter la totalité du programme des coupes pour l'année 2019,

- d'adopter le programme des travaux 2018 réduit à un montant total de 13 300,00 € HT,

Le Conseil Municipal autorise en outre Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.

Délibération 02/2019 : PRESBYTERE PROTESTANT : MODIFICATION DE PROCEDURE DE VENTE

Après discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité de reporter ce point à une séance ultérieure.

Délibération 03/2019 : VILLAGE ETOILE

Le Maire expose aux conseillers qu'une mesure d'extinction de l'éclairage public pendant une plage horaire peu fréquentée par la population permettrait de réaliser des économies importantes sur la consommation d'énergie, la durée de vie des matériels et la maintenance, et participerait à la protection des écosystèmes en diminuant la pollution lumineuse. Il propose de prendre un arrêté municipal portant modification des conditions de l'éclairage public de Wingen de 23h30 à 4h30 tous les jours de la semaine à compter de ce jour.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette proposition.

Délibération 04/2019 : LOCATION DE TERRAIN : RECTIFICATION DE DELIBERATION

En rectification de la délibération n°63/2015 concernant une location d'une partie d'un terrain communal à M. et Mme Olivier Walther,

Suite à une erreur de rédaction de la parcelle concernée,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à 7 voix POUR, (M. André SCHMITT père de l'intéressée est sorti de la pièce et n'a pas participé au vote), autorise la rectification du numéro 568 de la parcelle située en section B en remplacement du n°268 et autorise le Maire à modifier le contrat de bail à ferme.

Délibération 05/2019 : INDEMNITE DE PRESENCE ET D'ASSIDUITE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'octroyer aux emplois CAE de la Commune de Wingen, une indemnité de présence et d'assiduité calculée sur la base de 11 euros par mois, détaillée comme suit :

Mme Jeanine ORTS	Du 1 ^{er} mai 2018 au 31 décembre 2018 = 8 mois x 11 euros	Montant de l'indemnité : 88,00 euros
------------------	---	--

Les crédits nécessaires ont été prévus au budget primitif communal de l'exercice en cours.

Délibération 06/2019 : REMBOURSEMENT DE FRAIS A MADAME GRAESE

Le Conseil Municipal de Wingen, après en avoir délibéré, décide à 7 voix POUR (Madame Laetitia GRAESE est sortie de la pièce et n'a pas participé au vote), de rembourser à Madame GRAESE, adjointe au Maire, la somme de 39,24 € pour l'achat de bretzels à cuire pour le verre de l'amitié de la Cérémonie Nationale et pour la fête des aînés 2018.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif communal de l'année 2019.

Délibération 07/2019 : REMBOURSEMENT DE FRAIS A MADAME WALTHER

Le Conseil Municipal de Wingen, après en avoir délibéré, décide à 6 voix POUR (Madame Claudine WALTHER est sortie de la pièce et n'a pas participé au vote), de rembourser à Madame WALTHER, conseillère municipale, la somme de 32,77 € pour l'achat de fournitures de bricolages pour la fête des aînés 2018.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif communal de l'année 2019.

Informations diverses

Néant